

# Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 19 septembre 2024

n° 167-24 C

**Objet : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un chargé de mission urbanisme-planification à la direction de l'urbanisme et du développement local**

- date de convocation le 13 septembre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Jean-d'Arvey, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 50

**Aillon-le-Jeune**

**Aillon-le-Vieux**

Vincent Miguet

**Arith**

Cécile Trahand

**Barberaz**

**Barby**

Christophe Pierretton

**Bassens**

Martine Lambert

**Bellecombe-en-Bauges**

Cyrille Causse

**Challes-les-Eaux**

James Hallay

**Chambéry**

Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Sylvie Koska - Micheline Myard-Dalmis - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Alexandra Turnar - Philippe Vuillemet

**Cognin**

Franck Morat

**Curienne**

**Doucy-en-Bauges**

**Ecole**

**Jacob-Bellecombette**

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

**Jarsy**

Pierre Duperier

**La Compôte**

Jolaine Audoux

**La Motte-en-Bauges**

Damien Regairaz

**La Motte-Servolex**

Luc Berthoud - Alain Gaget - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux - Céline Vernaz

**La Ravoire**

Grégory Basin - Alexandre Gennaro

**La Thuile**

**Le Châtelard**

**Le Noyer**

**Les Déserts**

Sandra Ferrari

**Lescheraines**

**Montagnole**

Jean-Maurice Venturini

**Puygros**

**Saint-Alban-Laysse**

**Saint-Baldoph**

Valentin Hachet

**Saint-Cassin**

Jocelyne Gougou

**Sainte-Reine**

Philippe Ferrari

**Saint-François de Sales**

Maryse Fabre

**Saint-Jean-d'Arvey**

Christian Berthomier

**Saint-Jeoire-Prieuré**

Jean-Marc Léoutre

**Saint-Sulpice**

Marcel Ferrari

**Sonnaz**

Daniel Rochaix

**Thoiry**

Thierry Tournier

**Vérel-Pragondran**

**Vimines**

Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Eric Delhommeau - Jean-Pierre Fressoz

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 26

de Anne-Marie Barouti à Sandra Ferrari - de Arthur Boix-Neveu à Cécile Trahand - de Daniel Bouchet à Thierry Repentin - de Vincent Boulnois à Alexandra Turnar - de Sophie Bourgade à Marie Bénévise - de Michel Camoz à Claudine Bonilla - de Jean-Pierre Casazza à Farid Rezzak - de Corinne Charles à Franck Morat - de Jean-Pierre Coendoz à Thierry Tournier - de Isabelle Dunod à Christophe Pierretton - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Christelle Favetta-Sieyes à Jocelyne Gougou - de Hervé Ferroud-Plattet à Daniel Rochaix - de Philippe Gamen à Brigitte Bochaton - de Chantal Giorda à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Martin Noblecourt - de Sabrina Haerinck à Jimmy Bâabâa - de Laïla Karoui à Sylvie Koska - de Marine Mithieux à Corine Wolff - de Raphaële Mouric à Jean-Benoît Cerino - de Claire Plateaux à Alain Caraco - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Josette Rémy à Jean-Marc Léoutre - de Walter Sartori à Benoit Perrotton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Serge Tichkiewitch à Vincent Miguet

- conseillers excusés : 6

Stéphane Bochet - Frédéric Bret - Max Joly - Luc Meunier - Marie Perrier - Alain Saurel

**GRAND CHAMBERY**

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

# Conseil communautaire du 19 septembre 2024

délibération n° 167-24 C

objet **RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un chargé de mission urbanisme-planification à la direction de l'urbanisme et du développement local**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé des ressources humaines, de l'accessibilité et de l'appui aux communes, indique que le poste existant de chargé de mission urbanisme-planification de la direction de l'urbanisme et du développement local est à pourvoir. Il a pour objet de contribuer aux missions d'urbanisme réglementaire et opérationnel.

Ce poste présente les caractéristiques suivantes :

|                                    |   |
|------------------------------------|---|
| <b>Niveau de recrutement</b>       | Catégorie A – cadre d'emplois des attachés  |
| <b>Missions confiées à l'agent</b> | <p>Contribuer à la mise en œuvre et aux évolutions des différents documents d'urbanisme de l'agglomération, notamment le Plan local d'urbanisme intercommunal, le règlement local de publicité intercommunal et le site patrimonial remarquable, et piloter le cas échéant les études d'urbanisme nécessaires</p> <p>Conforter le rôle de Grand Chambéry dans le champ de l'urbanisme et son rôle de référent territorial avec un appui opérationnel auprès des communes</p> <p>Assurer le lien entre Grand Chambéry et les communes membres : conseil, rédaction des pièces du PLU...</p> <p>Assister les communes qui le sollicitent dans la mise en œuvre de leur politique urbaine et piloter des études d'urbanisme pré-opérationnel</p> <p>Etre force de proposition au sein de l'équipe projet pour que les missions d'urbanisme réglementaire et opérationnel soient assurées en transversalité avec les services de Grand Chambéry</p> <p>Elaborer des supports d'animation de réunions, animer des réunions, rédiger des comptes rendus</p> |
| <b>Rémunération de l'emploi</b>    | Grille indiciaire et régime indemnitaire du cadre d'emplois des attachés  |

**Vu** l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui dispose que la délibération doit préciser, en cas de recrutement sur le fondement de l'article L. 332-8 de ce code, le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

**Vu** le tableau des effectifs,

**Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : confirme** que le poste de chargé de mission urbanisme-planification de la direction de l'urbanisme et du développement local est un poste permanent qui a vocation à être occupé par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés. Ce poste présente les caractéristiques définies ci-dessus,

**Article 2 : confirme** que si cet emploi ne peut être pourvu par une candidature statutaire, il sera possible de le pourvoir sur le fondement de l'article L. 332-8 du code général de la fonction publique, par un agent justifiant des qualités suivantes, dont la rémunération sera fixée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés, assortie du régime indemnitaire selon les dispositions prévues par la collectivité :

- bac+5 en urbanisme et aménagement,

- expérience en matière d'urbanisme,
- très bonne connaissance du code et des procédures de l'urbanisme, de l'aménagement territorial, de l'environnement et de la gouvernance des territoires,
- maîtrise du code des marchés publics, de l'environnement, des lois spécifiques et des montages juridiques et économiques,
- maîtrise de la coordination et de la gestion de projet,
- maîtrise des outils informatiques,
- organisation, méthode,
- sens du travail en équipe,

**Article 3 :** autorise le président ou son représentant à signer le contrat et à intervenir le cas échéant.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'TR', written over a horizontal line.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **167-24 C**

Objet de l'acte : RS - Précisions sur le poste et le recrutement d'un chargé de mission urbanisme-planification à la direction de l'urbanisme et du développement local

Classification Préfecture : 4 - Fonction publique 1 - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T. 2 - Autres délibérations

Date de l'acte : 19 septembre 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240919-lmc1H32069H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H32069H1

Date de transmission en Préfecture : 27 septembre 2024

Date de réception en Préfecture : 27 septembre 2024

Date de publication sur le site internet: vendredi 27 septembre 2024